

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2006 SUR LES CONCOURS DE LA CATEGORIE B (suite du GT du 9 janvier 2006)</p>
--

D) Concours 2006

Une formation sera dispensée aux membres des **jurys**.

Les documents remis pour **les épreuves écrites**, des concours de C en B et de B en B+, seront plus accessibles et moins nombreux, comme en 2005.

L'épreuve orale de C en B sera remplacée par un entretien sur les connaissances professionnelles ou/et le métier du candidat. Une fiche de fonctions sera à remplir à l'inscription et remise au jury à la parution des résultats d'admissibilité. Cette fiche sera, dans tous les cas, détruite à l'issue du concours.

Le champ des questions sur l'organisation du MINEFI pour **l'épreuve orale de B en B+** sera allégé.

Les **coefficients** restent inchangés.

II) Concours 2007

Les réflexions concernant **les épreuves écrites**, des concours de C en B et de B en B+, se poursuivront jusqu'en septembre 2006, entre les OS, la SDRH et l'IGPDE, afin d'arrêter la nature de ces épreuves pour 2007.